



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 56
 Nb de membres votants : 60
 (dont 4 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2022.11.14/90
CLASSIFICATION	8.4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 14 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 novembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle polyvalente à MONTAIGUET EN FOREZ, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 7 novembre 2022, et sous la Présidence de Monsieur Fabrice MARIDET, Vice-Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Patrick AUBEL, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Christian BONNET, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Léopold GODART, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Jean-Pierre LECORNET, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Yves NOEL, Jean -Louis PERICHON, André PIESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Monique SEROUX, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE

Les conseillers suppléants : Evelyne BONAMY représentant Roseline GOURDON, Antoine SANTARELLI représentant Maria SCHNEIDER,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELOT à Annie DEBORBE, Roger LITAUDON à Fabrice MARIDET, Isabelle MOULIN à Aline BONNEAU, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE,

Absents : Marie-Agnès BONIN, Odile FRANCHISSEUR, Jean-Michel GILLARDIN, Sylvain NAFFETAS,

Secrétaire de séance : Alain LOGNON

N° 90 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Aménagement du territoire – Soutien projet communal – Commune de Saint Gérard-de-Vaux

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- décide de soutenir le projet d'étude pour la reconquête du centre bourg de la commune de Saint Gérard-de-Vaux, ce dernier participant à l'attractivité du territoire,

- autorise le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'effectivité du soutien communautaire tel qu'il est proposé et à signer tout document se rapportant à l'affaire.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée par voie électronique le
 Déposée par voie électronique en Préfecture le

P.E.C
 Le Président,

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2022.11.14/90
CLASSIFICATION	8.4

N° 90 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Aménagement du territoire – Soutien du projet communal – Commune de Saint Gérard-de-Vaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de la commune de Saint Gérard-de-Vaux relatif à l'étude pour la reconquête du centre-bourg pour lequel elle sollicite l'aide du Département de l'Allier au titre du dispositif « Dispositif de reconquête des centres villes et centres bourgs » et celle de l'Etat au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) 2023,

Vu la demande d'avis du conseil communautaire émanant du Département suite à la demande de financement de la commune de Saint Gérard-de-Vaux,

Considérant que le projet d'étude pour la reconquête du centre-bourg porté par la commune de Saint Gérard-de-Vaux s'inscrit dans une démarche de développement et d'attractivité du territoire communautaire,

Il est exposé :

La commune de Saint Gérard-de-Vaux souhaite réaliser une étude visant à la reconquête de son centre-bourg. Le bureau d'étude aura pour mission d'élaborer une stratégie de reconquête du bourg de la commune. Ainsi, il travaillera sur la réalisation d'un plan-guide, proposera un périmètre de centralité et une liste d'actions avec sa planification, son chiffrage et un plan de financement.

Il est proposé au conseil communautaire :

- de soutenir le projet d'étude pour la reconquête du centre bourg de la commune de Saint Gérard-de-Vaux,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'effectivité du soutien communautaire tel qu'il est proposé et à signer tout document se rapportant à l'affaire.